

LES DIRECTIVES QUI ACCOMPAGNENT LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DEVRAIENT ÊTRE LUES ATTENTIVEMENT AVANT QUE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SOIT REMPLIE. LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SERT À ACCEPTER L'OFFRE PRÉSENTÉE PAR CROWN CAPITAL PARTNERS INC. VISANT L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES DE CROWN CAPITAL PARTNERS INC. LE DÉPOSITAIRE OU VOTRE COURTIER OU AUTRE CONSEILLER FINANCIER PEUT VOUS AIDER À REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI.

LETTRE D'ENVOI

visant le dépôt d'actions ordinaires de

CROWN CAPITAL PARTNERS INC.

en réponse à l'offre de rachat datée du 9 novembre 2021

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE L'EST) LE 22 DÉCEMBRE 2021 (LE « MOMENT D'EXPIRATION ») OU À L'HEURE ET À LA DATE ULTÉRIEURES AUXQUELLES ELLE POURRAIT ÊTRE REPORTÉE, À MOINS QU'ELLE SOIT RÉSILIÉE OU RETIRÉE CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.

UTILISEZ LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SI, SELON LE CAS :

- 1. VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE ET QUE VOUS DÉPOSEZ DES CERTIFICATS D' ACTIONS;**
- 2. VOUS AVEZ PRÉCÉDEMMENT REMIS UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.**

La présente lettre d'envoi (la « **lettre d'envoi** »), dûment remplie et signée, ainsi que tous les documents nécessaires, doivent être joints aux certificats originaux attestant les actions ordinaires (les « **actions** ») de Crown Capital Partners Inc. (« **Crown** ») ci-joints déposés en réponse à l'offre visant le rachat, par Crown, auprès des porteurs d'actions (les « **actionnaires** ») d'actions d'une valeur d'au plus 10 000 000 \$ par voie de (i) dépôts à l'enchère à des prix, indiqués par les actionnaires déposants, d'au moins 6,50 \$ et d'au plus 7,50 \$ par action (les « **dépôts à l'enchère** »), selon les indications de l'actionnaire, ou (ii) de dépôts au prix de rachat sans indication de prix (les « **dépôts au prix de rachat** »), dans les deux cas selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre de rachat datée du 9 novembre 2021 (l'« **offre de rachat** ») et la note d'information relative à une offre publique de rachat qui y est jointe (la « **note d'information** » et, avec l'offre de rachat, l'« **offre et note d'information** ») et dans la présente lettre d'envoi et l'avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** »), et elle doit parvenir à Compagnie Trust TSX (le « **dépositaire** ») avant le moment d'expiration à l'adresse qui figure sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi.

Les actionnaires peuvent également accepter l'offre en suivant la procédure de transfert par voie d'inscription en compte décrite à la rubrique 4 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions ». L'actionnaire qui accepte l'offre en suivant la procédure de transfert par voie d'inscription en compte n'a pas besoin d'utiliser la présente lettre d'envoi. Les actionnaires qui acceptent l'offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte par l'intermédiaire du système de compensation et de règlement de Services de dépôt et de compensation CDS inc. seront réputés avoir rempli et remis une lettre d'envoi et seront liés par les modalités de cette lettre d'envoi.

Si un actionnaire souhaite déposer des actions en réponse à l'offre et ne peut remettre les certificats originaux attestant ces actions, ne peut transmettre tous les documents nécessaires au dépositaire avant le moment d'expiration parce qu'il ne dispose pas du temps suffisant ou ne peut suivre la procédure de transfert d'inscription en compte décrite à la rubrique 4 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions » avant le moment d'expiration, l'actionnaire pourra déposer ses actions en réponse à l'offre conformément à la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 4 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions - Livraison garantie », en se servant de l'avis de livraison garantie joint à l'offre et note d'information. Se reporter à l'instruction 2 de la présente lettre d'envoi.

Les modalités et les conditions de l'offre et note d'information sont intégrées par renvoi dans la présente lettre d'envoi. L'offre et note d'information renferme de l'information importante et les actionnaires sont instamment priés de la lire

intégralement. Certains termes clés qui sont utilisés dans la présente lettre d'envoi sans y être définis et qui sont définis dans l'offre et note d'information ont le sens qui leur est attribué dans l'offre et note d'information.

Dans la présente lettre d'envoi, le symbole « \$ US » et le terme « dollars américains » désignent le dollar américain, et le symbole « \$ CA » et le terme « dollars canadiens » désignent le dollar canadien, sauf indication contraire.

Les actionnaires devraient examiner attentivement les incidences fiscales qui découlent de l'acceptation de l'offre et du dépôt d'actions en réponse à l'offre. Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes importantes liées à l'acceptation de l'offre sont analysées à la rubrique 10 de la note d'information intitulée « Incidences fiscales - Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes ». **Il est vivement conseillé à tous les actionnaires de consulter leurs propres conseillers fiscaux et juridiques relativement à l'application des lois fiscales canadiennes à leur situation personnelle.**

Les actionnaires américains (au sens donné à ce terme à la case G des présentes) devraient savoir que l'acceptation de l'offre pourrait avoir certaines incidences fiscales en vertu des lois américaines. Ces incidences ne sont pas décrites dans la note d'information et il est recommandé aux actionnaires américains de consulter leurs propres conseillers en fiscalité à ce sujet.

Toute question ou demande d'aide peut être adressée au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec le courtier en valeurs mobilières, la banque commerciale, la société de fiducie ou l'autre prête-nom avec lesquels ils font affaire pour obtenir de l'aide concernant l'offre.

LA REMISE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À UNE AUTRE ADRESSE QUE L'ADRESSE DU DÉPOSITAIRE FIGURANT SUR LA PAGE DE COUVERTURE ARRIÈRE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI NE CONSTITUERA PAS UNE REMISE VALABLE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ ÉGALEMENT SIGNER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À L'ENDROIT PERTINENT PRÉVU CI-APRÈS. TOUS LES ACTIONNAIRES DOIVENT REMPLIR LA CASE G, « QUESTIONS FISCALES », ET REMPLIR ET REMETTRE SOIT UN FORMULAIRE W-9 DE L'IRS S'ILS SONT DES ACTIONNAIRES AMÉRICAINS QUI SONT DES « PERSONNES DES ÉTATS-UNIS POUR LES BESOINS DE L'IMPÔT » (*U.S. PERSON FOR TAX PURPOSES*), SOIT LE FORMULAIRE W-8 DE L'IRS ADÉQUAT S'ILS SONT DES ACTIONNAIRES AMÉRICAINS QUI NE SONT PAS DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS POUR LES BESOINS DE L'IMPÔT. SE REPORTER À L'INSTRUCTION 10.

Veuillez lire attentivement les instructions énumérées ci-dessous avant de remplir la présente lettre d'envoi.

DESTINATAIRE : CROWN CAPITAL PARTNERS INC.

AUTRE DESTINATAIRE : COMPAGNIE TRUST TSX, à titre de dépositaire

Le soussigné remet à Crown le ou les certificats ci-joints attestant les actions et, sous réserve exclusive des dispositions de l'offre de rachat en matière de révocation, accepte irrévocablement l'offre visant ces actions, selon les modalités qui figurent dans l'offre et note d'information. Les détails relatifs aux certificats ci-joints sont les suivants :

CASE 1			
DESCRIPTION DES ACTIONS DÉPOSÉES (voir les instructions 8 et 12)			
Numéro du ou des certificats (s'il est disponible)	Noms auxquels le certificat est immatriculé (Veuillez inscrire les noms exacts figurant sur le certificat d'actions)	Nombre d'actions attestées par le certificat	Nombre d'actions déposées*
TOTAL :			
* Sauf indication contraire, le nombre d'actions attestées par tous les certificats énumérés ci-dessus seront réputées avoir été déposées. Si vous souhaitez déposer moins d'actions que celles attestées par tous les certificats énumérés ci-dessus, veuillez indiquer dans la quatrième colonne le nombre d'actions que vous souhaitez déposer. Se reporter à l'instruction 8 de la lettre d'envoi.			

Le soussigné accuse réception de l'offre et note d'information et reconnaît qu'il existe entre le soussigné et Crown une entente ayant force exécutoire, qui prendra effet au moment où Crown prendra livraison des actions déposées par le soussigné aux termes de la présente lettre d'envoi, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information. Le soussigné, ou la personne pour le compte de laquelle un transfert par voie d'inscription en compte est effectué, déclare et garantit que : a) le soussigné a reçu l'offre et note d'information; b) le soussigné détient tous les pouvoirs nécessaires pour déposer, vendre, céder et transférer les actions déposées en réponse à l'offre ainsi que tous les droits et les avantages découlant de ces actions déposées, notamment les distributions, les paiements, les titres, les droits, les actifs ou les autres participations qui peuvent être déclarés, versés, accumulés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard des actions déposées, des droits ou des avantages à compter de la date à laquelle Crown prend livraison des actions visées par la présente lettre d'envoi, y compris toute distribution ou tout paiement relatif à une telle distribution, tout paiement, tout titre, tout bien ou toute autre participation (collectivement, les « distributions »); c) le soussigné, ou la personne pour le compte de laquelle un transfert par voie d'inscription en compte est effectué, détient le titre de propriété des actions déposées et des distributions déposées en réponse à l'offre et en est le propriétaire véritable; d) les actions déposées et les distributions n'ont pas été vendues, cédées ou transférées, et aucune entente n'a été conclue en vue de vendre, de céder ou de transférer à quelque personne que ce soit les actions déposées ou les distributions; e) le dépôt des actions déposées et des distributions est conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables; et f) lorsque Crown aura pris livraison des actions déposées et des distributions et en aura réglé le prix, et dans la mesure où elle le fait, Crown acquerra un titre de propriété valable, libre et quitte de toute hypothèque, de tout privilège, de toute charge, de toute sûreté, de toute réclamation, de toute restriction et de toute participation de quelque nature que ce soit, ainsi que tous les droits et les avantages qui en découlent.

EN CONTREPARTIE DE L'OFFRE ET CONTRE VALEUR REÇUE, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information, sous réserve uniquement des droits de révocation énoncés à la rubrique 5 de l'offre de rachat intitulée « Droit de révocation », le soussigné accepte irrévocablement l'offre à l'égard des actions déposées (à moins que le dépôt ne soit effectué selon la procédure de transfert par voie d'inscription en compte décrite à la rubrique 4 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions ») et remet à Crown le ou les certificats originaux ci-joints attestant les actions déposées, conformément aux modalités de l'offre.

Sous réserve de l'acceptation aux fins de rachat des actions déposées aux termes des présentes conformément aux modalités de l'offre, le soussigné, par les présentes, vend, cède et transfère à Crown ou à son ordre tous les droits, les titres et les intérêts dans toutes les actions déposées aux termes des présentes et tous les droits et les avantages qui découlent des actions déposées ainsi que de toutes les distributions. Les actions acquises dans le cadre de l'offre par Crown seront libres et quittes de toute hypothèque, tout privilège, toute priorité, toute restriction, toute charge, toute sûreté ou toute créance et seront assorties de tous les droits et les avantages en découlant; toutefois, les distributions qui pourraient être déclarées, versées, émises, distribuées, faites ou transférées à l'égard de ces actions aux actionnaires inscrits au plus tard à la date à laquelle ces actions sont prises en livraison dans le cadre de l'offre reviendront à ces actionnaires. Chaque actionnaire inscrit à la date en cause aura le droit de recevoir cette distribution, qu'il dépose ou non ces actions en réponse à l'offre.

Le soussigné constitue et nomme irrévocablement, à compter du moment d'expiration, le dépositaire et chaque membre de la direction et chaque fiduciaire de Crown, et toute autre personne désignée par écrit par Crown, à titre de mandataire et de fondé de pouvoir légitime du porteur des actions déposées visées par la présente lettre d'envoi (lesquelles, dans la mesure où elles sont déposées et que leur prix est réglé, ainsi que les autres distributions à leur égard, sont ci-après désignées les « **titres rachetés** ») relativement aux titres rachetés, avec pleins pouvoirs de substitution (cette procuration, assortie d'un intérêt, constitue une procuration irrévocable), pour prendre les mesures suivantes au nom et pour le compte de cet actionnaire :

- a) remettre les certificats visant les titres rachetés, ainsi que toutes les preuves de transfert et d'authenticité, à Crown ou en son nom, dès leur réception par le dépositaire, à titre de mandataire du soussigné en ce qui a trait au prix de rachat (au sens donné à ce terme ci-dessous), et inscrire ou enregistrer le transfert de ces titres rachetés, s'il s'agit de titres, dans les registres des valeurs mobilières appropriés de Crown;
- b) sauf dans le cas d'une entente écrite contraire, exercer tous les droits et les avantages du porteur des titres rachetés, notamment le droit de vote, le droit de signer et de remettre tous les actes de procuration, toutes les autorisations ou tous les consentements relatifs à tous les titres rachetés, de révoquer de tels actes, de telles autorisations ou de tels consentements donnés avant ou après le moment d'expiration, de désigner dans ces actes, ces autorisations ou ces consentements toute personne à titre de fondé de pouvoir du porteur des titres rachetés relativement à ces titres rachetés à quelque fin que ce soit, notamment dans le cadre de toute assemblée (qu'elle soit annuelle, extraordinaire ou de toute autre nature ou à toute reprise d'une telle assemblée en cas d'ajournement) des porteurs de titres pertinents de Crown;
- c) signer, endosser et négocier, au nom et pour le compte du porteur des titres rachetés, tous les chèques ou les autres instruments correspondant à une distribution payable à ce porteur ou à l'ordre de ce porteur à une date de clôture des registres à compter de la date à laquelle les actions font l'objet d'une prise de livraison;
- d) présenter les certificats attestant ces titres rachetés s'il s'agit de titres aux fins d'annulation et de transfert sur le ou les registres des titres applicables de Crown pour ces titres.

Les noms des propriétaires inscrits des actions déposées doivent être écrits en caractères d'imprimerie exactement tels qu'ils figurent sur les certificats attestant les actions déposées aux termes des présentes. Les certificats attestant les actions déposées et le nombre d'actions que le soussigné souhaite déposer devraient tous être indiqués à la case 1 de la présente lettre d'envoi.

Le soussigné comprend que, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre (y compris les dispositions relatives à la répartition proportionnelle qui sont décrites dans l'offre et note d'information), toutes les actions qui auront été valablement déposées en réponse à l'offre et dont le dépôt n'aura pas été dûment révoqué seront rachetées au prix de rachat, lequel sera payable en espèces (sous réserve des retenues fiscales applicables, s'il y a lieu), pour toutes les actions rachetées. Les certificats attestant toutes les actions non rachetées dans le cadre de l'offre (y compris les actions qui ne seront pas rachetées en raison de la répartition proportionnelle), ou les actions dont le dépôt est dûment révoqué, seront retournés (dans le cas de certificats attestant des actions dont aucune n'est rachetée) ou remplacés par de nouveaux certificats attestant le reste des actions non rachetées (dans le cas de certificats attestant des actions qui ne sont pas rachetées en totalité) dans les plus brefs délais après le moment d'expiration ou la date de révocation du dépôt des actions, sans frais pour l'actionnaire.

Le soussigné comprend que si le nombre d'actions valablement déposées, dont le dépôt n'a pas été révoqué, dans le cadre de l'offre est supérieur au montant maximal de l'offre (au sens donné à ce terme dans les présentes), Crown rachètera alors une partie des actions ainsi déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère (à un prix égal ou inférieur au prix de rachat) et de dépôts au prix de rachat de la manière suivante : (i) d'abord, Crown rachètera au prix de rachat toutes les actions qui seront déposées à un prix égal ou inférieur au prix de rachat par les porteurs d'un lot irrégulier. Les actionnaires qui sont porteurs d'un lot irrégulier verront toutes leurs actions rachetées sans réduction proportionnelle, si celles-ci ont été valablement déposées, et si leur dépôt n'a pas été révoqué; (ii) puis, la Société rachètera au prix de rachat de façon proportionnelle la tranche des actions qui seront déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère (à un prix égal ou inférieur au prix de rachat) et de dépôts au prix de rachat dont le prix de rachat global correspondra A) au montant maximal de l'offre, déduction faite B) du prix de rachat global versé aux porteurs d'un lot irrégulier. Ces rachats seront réalisés auprès de chacun des actionnaires qui auront déposé leurs actions dans le cadre d'un dépôt à l'enchère ou d'un dépôt au prix de rachat, à l'exception des porteurs d'un lot irrégulier. Seule une tranche proportionnelle des actions déposées par chacun de ces actionnaires sera rachetée. Le pourcentage de la réduction proportionnelle applicable à chaque actionnaire correspondra au quotient obtenu en divisant 1) le nombre d'actions que cet actionnaire aura déposées à un prix égal ou inférieur au prix de rachat par 2) le nombre total d'actions déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère (à un prix égal ou inférieur au prix de rachat) et de dépôts au prix de rachat, sauf pour ce qui est des actions rachetées auprès des porteurs d'un lot irrégulier. Les actions qui auront été déposées à un prix supérieur au prix de rachat ne seront pas prises en considération et, par conséquent, seront exclues du calcul de la réduction proportionnelle.

Le soussigné reconnaît que, dans certaines circonstances indiquées dans l'offre et note d'information, Crown peut résilier ou modifier l'offre, ne pas racheter les actions déposées en réponse à l'offre ou encore accepter de racheter, conformément aux dispositions sur la répartition proportionnelle, moins que la totalité des actions déposées en réponse à l'offre. Le soussigné comprend et accepte que les certificats attestant les actions qui ne seront pas déposées ou rachetées seront retournés au soussigné à l'adresse qui figure dans le registre, sauf indication contraire à la case D, « Remise des droits ».

Le soussigné comprend que le prix de rachat payable par Crown, et par conséquent le montant dû à un actionnaire déposant, sera libellé et payé en dollars canadiens et net de toutes les retenues d'impôts applicables. Les actions qui sont prises en livraison et dont le prix sera réglé par Crown seront rapidement annulées par Crown.

Les montants sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, un actionnaire inscrit pourrait choisir de demander au dépositaire de convertir en dollars américains les montants qui lui sont dûs et qui sont libellés en dollars canadiens en cochant la case prévue à cet effet à la case F, « Monnaie de paiement ». Dans un tel cas, l'actionnaire reconnaîtra et acceptera que le taux de change pour convertir en dollars américains un montant libellé en dollars canadiens sera calculé en fonction du taux de change indiqué par le dépositaire à son institution bancaire habituelle à la date de conversion des fonds. Tous les risques relatifs à la conversion du dollar canadien en dollars américains, y compris les risques relatifs à la fluctuation des taux de change, au moment de la conversion ou au choix du taux de change, et tous les frais qui découlent de la conversion de la monnaie sont pour le compte de l'actionnaire uniquement et seront à ses risques et à ses frais, et ni Crown ni Compagnie Trust TSX ou les membres de leur groupe n'en sont responsables.

Le soussigné comprend que le règlement du prix des actions acceptées aux fins de rachat et dont le dépôt n'aura pas été révoqué dans le cadre de l'offre sera effectué en déposant le prix de rachat global correspondant à ces actions auprès du dépositaire par virement bancaire ou par tout autre moyen jugé satisfaisant par le dépositaire, qui agira à titre de mandataire pour les actionnaires déposants aux fins de réception du paiement de Crown et de transmission d'un tel paiement aux actionnaires déposants (déduction faite des retenues d'impôt applicables). **Le soussigné comprend et accepte que les personnes qui auront déposé des actions seront réputées avoir reçu le règlement du prix de ces actions lorsque le dépositaire aura reçu le règlement.** En aucun cas, des intérêts courront ou seront versés par Crown ou le dépositaire à toute personne qui dépose des actions, peu importe tout retard dans le versement du paiement, y compris toute personne ayant recours aux procédures de livraison garantie.

Le dépositaire fera parvenir des chèques ou un virement télégraphique (les frais de virement de 100 \$ seront déduits du montant à verser à l'actionnaire) correspondant au règlement en espèces des actions d'un actionnaire (déduction faite des retenues d'impôt applicables) qui ont été prises en livraison dans le cadre de l'offre et des certificats attestant toutes les actions qui n'ont pas été rachetées par courrier de première classe, en port prépayé, au soussigné ou à toute autre personne ou adresse qu'il indiquera en remplissant correctement la case D, « Remise des droits ». Les chèques expédiés par la poste ou les virements télégraphiques transmis conformément au présent paragraphe seront réputés avoir été livrés au moment de leur mise à la poste ou de leur transmission.

Le soussigné accepte l'offre selon les modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi et révoque tous les autres pouvoirs, que ce soit en qualité de mandataire, de fondé de pouvoir ou à tout autre titre que ce soit, qu'il a conférés antérieurement ou a convenu de conférer à tout moment à l'égard des actions déposées ou de toute autre distribution. Le soussigné convient qu'aucun autre pouvoir, que ce soit en qualité de mandataire, de fondé de pouvoir ou à tout autre titre que ce soit, ne sera accordé à l'égard des actions déposées ou de toute distribution au nom ou pour le compte de l'actionnaire déposant, à moins que les actions déposées ne soient pas prises en livraison et que leur prix ne soit pas réglé dans le cadre de l'offre ou que leur dépôt soit révoqué conformément à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Droits de révocation ».

Le soussigné s'engage à ne pas exercer à une assemblée les droits de vote rattachés aux actions déposées dont le prix aura été réglé dans le cadre de l'offre ou rattachés aux actions reçues par suite d'une distribution au titre de ces actions, à ne pas exercer les autres droits ou privilèges rattachés aux actions déposées ou reçues par suite d'une distribution et à ne prendre aucune autre mesure à cet égard. De plus, le soussigné s'engage à signer et à remettre à Crown, dans la mesure où pareil engagement ne contrevient pas à la législation applicable, sur demande et aux frais de Crown, l'ensemble des procurations, des autorisations ou des consentements, selon la formule et les modalités que Crown juge satisfaisantes, à l'égard des actions déposées ou des distributions sous forme de titres. Le soussigné convient en outre de désigner dans ces instructions de vote par procuration la ou les personnes nommées par Crown à titre de fondé(s) de pouvoir du soussigné à l'égard de ces actions déposées ou des distributions sous forme de titres.

Le soussigné s'engage à signer, à la demande de Crown, les documents supplémentaires jugés nécessaires ou souhaitables par le dépositaire ou par Crown en vue de finaliser la vente, la cession et le transfert des actions déposées conformément aux modalités de l'offre et reconnaît que tous les pouvoirs conférés par les présentes ou qu'il s'est engagé à conférer pourront être exercés en cas d'incapacité juridique subséquente du soussigné et demeureront valables, dans la mesure permise par la loi, malgré le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné, et toutes les obligations du soussigné dans les présentes lieront ses héritiers, ses représentants successoraux, ses successeurs et ses ayants droit.

Les noms et adresses des propriétaires inscrits doivent être écrits en caractères d'imprimerie, s'ils ne sont pas déjà indiqués ci-dessus, comme ils figurent sur les certificats attestant les actions déposées aux termes des présentes. Les numéros de certificat (s'ils sont connus) attestant les actions qui sont déposées et le nombre d'actions que le soussigné souhaite déposer devraient être indiqués dans les cases appropriées. Si le dépôt est effectué aux termes d'un dépôt à l'enchère, le prix de rachat auquel ces actions sont déposées devrait être indiqué dans la case B – « Dépôt à l'enchère ».

Le soussigné comprend qu'il doit indiquer si les actions sont déposées dans le cadre d'un dépôt à l'enchère ou d'un dépôt au prix de rachat en remplissant la case A – « Type de dépôt ». L'actionnaire qui dépose des actions dont le dépôt n'a pas été révoqué et qui omet d'indiquer un prix de dépôt à l'enchère pour ses actions ou qui omet d'indiquer s'il a déposé ses actions dans le cadre d'un dépôt au prix de rachat sera réputé avoir déposé ses actions dans le cadre d'un dépôt au prix de rachat.

Le soussigné comprend que, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre, Crown fixera le prix de rachat (le « **prix de rachat** »), soit un seul prix par action (qui ne sera pas inférieur à 6,50 \$ ni supérieur à 7,50 \$ par action et en tranches de 0,10 \$ par action dans cette fourchette) qu'elle paiera en contrepartie des actions qui auront été valablement déposées en réponse à l'offre, sans être retirées, et dont le prix de rachat global ne dépassera pas 10 000 000 \$ (le « **montant maximal de l'offre** »). Le prix de rachat correspondra au prix par action le plus bas qui permettra à Crown de racheter le nombre maximal d'actions valablement déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère et de dépôts au prix de rachat et dont le dépôt n'aura pas été révoqué moyennant un prix de rachat total ne dépassant pas le montant maximal de l'offre. Afin de déterminer le prix de rachat, les actions qui seront déposées dans le cadre de dépôts au prix de rachat seront réputées avoir été déposées au prix de 6,50 \$ par action (soit le prix minimal par action dans le cadre de l'offre). Si le prix de rachat est de 6,50 \$ (soit le prix minimal par action dans le cadre de l'offre), Crown pourra racheter un nombre maximal de 1 538 462 actions. Si le prix de rachat est de 7,50 \$ (soit le prix maximal par action dans le cadre de l'offre), Crown pourra racheter un nombre maximal de 1 333 333 actions. Les actions qui auront été valablement déposées dans le cadre d'un dépôt à l'enchère feront l'objet d'une prise de livraison seulement si le prix mentionné par l'actionnaire déposant dans le dépôt à l'enchère est égal ou inférieur au prix de rachat. Si aucun dépôt à l'enchère ni aucun dépôt au prix de rachat n'est effectué dans le cadre de l'offre, Crown ne rachètera aucune action déposée en réponse à l'offre.

Le soussigné comprend que, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre (notamment les dispositions concernant l'arrondissement et le calcul proportionnel décrites dans l'offre), toutes les actions dûment déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère à des prix égaux ou inférieurs au prix de rachat ou dans le cadre de dépôts au prix de rachat, et dont le dépôt n'a pas été valablement révoqué, seront rachetées au prix de rachat, payable en espèces (sous réserve cependant des retenues d'impôt applicables, s'il y a lieu), à l'égard de toutes les actions rachetées. Les actions qui n'auront pas été rachetées aux termes de l'offre (y compris les actions qui sont déposées aux termes d'un dépôt à l'enchère à des prix supérieurs au prix de rachat et les actions qui ne sont pas rachetées en raison du calcul au prorata), ou dont le dépôt est dûment révoqué, seront retournées (dans le cas de certificats attestant des actions dont aucune n'est rachetée) ou remplacées au moyen de nouveaux certificats attestant le reste des actions qui n'ont pas été rachetées (dans le cas de certificats attestant des actions qui ne sont pas rachetées en totalité) dans les plus brefs délais après le moment d'expiration ou la date de révocation du dépôt des actions, sans frais pour l'actionnaire. Le soussigné comprend qu'un actionnaire qui souhaite déposer des actions différentes à des prix différents aux termes d'un dépôt à l'enchère doit remplir une lettre d'envoi distincte (ou faire une confirmation électronique d'inscription en compte distincte) pour chaque prix auquel des actions sont déposées. L'actionnaire peut déposer un certain nombre d'actions aux termes d'un dépôt à l'enchère et d'autres actions aux termes d'un dépôt au prix de rachat. Il n'est pas possible pour un actionnaire de déposer les mêmes actions selon plus d'une méthode de dépôt ou dans le cadre d'un dépôt à l'enchère comportant plus d'un prix. Les porteurs d'un lot irrégulier qui feront un dépôt à l'enchère ou un dépôt au prix de rachat seront tenus de déposer toutes les actions dont ils sont propriétaires. Le soussigné comprend que si le prix de rachat total des actions valablement déposées, dont le dépôt n'a pas été révoqué, dans le cadre de dépôts à l'enchère (à des prix égaux ou inférieurs au prix de rachat) et de dépôts au prix de rachat est supérieur au montant maximal de l'offre, Crown rachètera alors une partie des actions ainsi déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère (à un prix égal ou inférieur au prix de rachat) et de dépôts au prix de rachat de la manière suivante : (i) d'abord, Crown rachètera au prix de rachat toutes les actions qui seront déposées à un prix égal ou inférieur au prix de rachat par les porteurs d'un lot irrégulier; (ii) puis, Crown rachètera au prix de rachat de façon proportionnelle la tranche des actions qui seront déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère (à un prix égal ou inférieur au prix de rachat) et de dépôts au prix de rachat dont le prix de rachat global correspondra A) au montant maximal de l'offre, moins B) le prix de rachat global que Crown aura versé pour les actions qui seront déposées par les porteurs d'un lot irrégulier. Se reporter à la rubrique 3, « Nombre d'actions et réduction proportionnelle » de l'offre de rachat. La décision de Crown quant au calcul proportionnel sera finale et liera toutes les parties, en l'absence d'une déclaration contraire d'un tribunal compétent.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous déposez vos actions directement auprès du dépositaire, vous ne serez pas tenu de payer de frais de courtage ni de commission. Si vous détenez vos actions par l'entremise d'un courtier en placement, d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom, vous devriez consulter ces personnes pour savoir si des frais d'opération s'appliqueront.

CASE A TYPE DE DÉPÔT	
Une seule case doit être cochée. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées dans le cadre d'un dépôt au prix de rachat. Les actions sont déposées par les présentes dans le cadre d'un :	
☐ dépôt à l'enchère (veuillez remplir la case B)	☐ dépôt au prix de rachat

CASE B
DÉPÔT À L'ENCHÈRE
PRIX (EN DOLLARS CANADIENS)
PAR ACTION AUQUEL LES
ACTIONS SONT DÉPOSÉES

- En plus l'option « Dépôt à l'enchère » qui doit être cochée dans la case A ci-dessus, la présente case DOIT être remplie si des actions sont déposées dans le cadre d'un dépôt à l'enchère.
- Veuillez cocher la case appropriée pour indiquer le prix du dépôt à l'enchère.
- Une seule case doit être cochée. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.
- Les actionnaires (autres que les porteurs d'un lot irrégulier) peuvent faire plusieurs dépôts à l'enchère, mais non à l'égard des mêmes actions. L'actionnaire qui souhaite déposer différentes actions à des prix différents doit soumettre une directive de dépôt distincte au moyen d'une lettre d'envoi distincte pour CHAQUE dépôt.

- | | |
|--------------------------|---------|
| ☐ | 6,50 \$ |
| ☐ | 6,60 \$ |
| ☐ | 6,70 \$ |
| ☐ | 6,80 \$ |
| ☐ | 6,90 \$ |
| ☐ | 7,00 \$ |
| ☐ | 7,10 \$ |
| ☐ | 7,20 \$ |
| ☐ | 7,30 \$ |
| ☐ | 7,40 \$ |
| ☐ | 7,50 \$ |

CASE C
LOTS IRRÉGULIERS
(Se reporter à l'instruction 6)

Cette case doit être remplie SEULEMENT si des actions sont déposées par ou pour des personnes qui sont les propriétaires véritables de moins de 100 actions au moment d'expiration (les « **porteurs d'un lot irrégulier** »).

En ce qui concerne le soussigné (*cochez une case*) :

- ☐ il sera, au moment d'expiration, le propriétaire véritable d'un total de moins de 100 actions, qui seront toutes déposées;
- ☐ il est un courtier en valeurs mobilières, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre intermédiaire (i) qui dépose des actions dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces actions; (ii) qui a été informé par les propriétaires véritables des actions que chacun d'eux détiendra, au moment d'expiration, moins de 100 actions, qu'il dépose toutes.

**CASE D
REMISE DES DROITS**

Sauf indication contraire, tous les paiements en espèces ou en actions seront délivrés et envoyés par la poste à votre adresse inscrite. Si vous souhaitez que vos paiements en espèces ou en actions soient remis à un nom différent ou à une adresse différente, veuillez remplir la case E. La case J doit également être dûment remplie.

- ☐ POSTER LE CHÈQUE OU LE CERTIFICAT À L'ADRESSE INSCRITE DANS LE REGISTRE
- ☐ POSTER LE CHÈQUE OU LE CERTIFICAT À UNE ADRESSE DIFFÉRENTE
- (VEUILLEZ REMPLIR LES CASES E et J)
- ☐ REMETTRE LES FONDS PAR VIREMENT TÉLÉGRAPHIQUE (frais bancaires de 100 \$ applicables)

**CASE E
LIBELLER LE PAIEMENT AU NOM DE* :**

- ☐ COCHEZ LA CASE SI LE NOM EST IDENTIQUE À CELUI DE L'INSCRIPTION

(NOM)

(NUMÉRO D'IMMEUBLE ET NOM DE LA RUE)

(VILLE ET PROVINCE OU ÉTAT)

(PAYS ET CODE POSTAL OU CODE POSTAL AMÉRICAIN)

(NUMÉRO DE TÉLÉPHONE – HEURES DE BUREAU)

* Si ce nom est différent de votre nom d'inscription, veuillez fournir les exigences de transfert à l'appui (se reporter aux instructions 1 et 8).

**CASE F
MONNAIE DE PAIEMENT**

- ☐ Je souhaite recevoir la contrepartie en espèces payable dans le cadre de l'offre en dollars américains.

En choisissant de recevoir le paiement dans une autre monnaie, le soussigné reconnaît que a) le taux de change utilisé sera le taux établi par Compagnie Trust TSX, à titre de fournisseur de services de change pour Crown, à la date de la conversion des fonds; b) le risque de toute fluctuation de ce taux sera pris en charge par le soussigné; et c) Compagnie Trust TSX pourra dégager une marge raisonnable sur le plan commercial entre le cours qu'elle utilise et celui qu'utilise la contrepartie auprès de laquelle elle achète la monnaie choisie.

Un actionnaire qui ne coche pas la case ci-dessus recevra la contrepartie en espèces dans le cadre de l'offre en dollars canadiens.

CASE G
QUESTIONS FISCALES

Indiquez si vous êtes un actionnaire des États-Unis ou si vous agissez pour le compte d'un actionnaire des États-Unis. Tous les actionnaires doivent remplir cette case. Se reporter à l'instruction 10.

- ☐ Le soussigné déclare qu'il n'est pas un actionnaire des États-Unis et qu'il n'agit pas pour le compte d'un actionnaire des États-Unis.
- ☐ Le soussigné déclare qu'il est un actionnaire des États-Unis ou qu'il agit pour le compte d'un actionnaire des États-Unis.

L'« **actionnaire des États-Unis** » est un actionnaire qui, selon le cas : a) a indiqué une adresse inscrite aux registres dans la case E, G, H ou I qui est située aux États-Unis ou dans un territoire ou une possession des États-Unis; b) est une personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt (tel qu'il est décrit à l'instruction 10).

Si vous êtes un actionnaire des États-Unis ou si vous agissez pour le compte d'un actionnaire des États-Unis, pour éviter une possible retenue de réserve aux États-Unis, vous devez habituellement remplir le formulaire W-9 compris dans les présentes (si l'actionnaire américain est une personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt) ou le formulaire W-8 de l'IRS adéquat (si l'actionnaire des États-Unis n'est pas une personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt), tel qu'il est décrit à l'instruction 10.

CASE H

LIVRAISON AUX TERMES D'UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE ANTÉRIEUR

- ☐ Cochez cette case si des certificats originaux d'actions déposées sont remis aux termes d'un avis de livraison garantie déjà transmis au dépositaire et donnez les renseignements suivants :

NOM DU OU DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS (nom exact figurant sur le certificat d'actions)

DATE DE SIGNATURE DE L'AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

NOM DE L'INSTITUTION ADMISSIBLE QUI A GARANTI LA LIVRAISON

CASE I SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE (Se reporter aux instructions 3, 4, et 7)	
La présente lettre d'envoi doit porter la signature du propriétaire inscrit exactement telle qu'elle figure sur les certificats d'actions ou dans un relevé de positions ou la signature de toute personne autorisée à devenir propriétaire inscrit selon les certificats et les documents transmis avec la présente lettre d'envoi. La signature d'un fondé de pouvoir, d'un exécuteur testamentaire, d'un liquidateur de succession, d'un administrateur de succession, d'un fiduciaire, d'un tuteur, d'un dirigeant de société ou d'une autre personne agissant à titre de fiduciaire ou de représentant doit être accompagnée du titre complet de cette personne.	
SIGNATURE AUTORISÉE :	INDICATIF RÉGIONAL ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
NOM(S)	DATE :
QUALITÉ	Actionnaires des États-Unis qui sont des personnes des États-Unis pour les besoins de l'impôt doivent fournir leur numéro d'identification fiscal des États-Unis et remplir le formulaire W-9 (se reporter à l'instruction 10). Les actionnaires canadiens doivent fournir leur numéro d'assurance sociale.
ADRESSE	Numéro de contribuable aux États-Unis; numéro d'assurance sociale au Canada; etc.

CASE J GARANTIE DE SIGNATURE (se reporter aux instructions 3 et 4)
(SIGNATURE AUTORISÉE - GARANT)
(NOM)
(TITRE)
(MAISON DE COURTAGE)
(COURRIEL)
(DATE)

Courtier sollicitant l'acceptation de l'offre
(MAISON DE COURTAGE)
(REPRÉSENTANT INSCRIT)
(TÉLÉPHONE)
☐ Cochez cette case si la liste des porteurs véritables est jointe.

CASE K
PAIEMENT PAR VIREMENT*

***VEUILLEZ NOTER QUE DES FRAIS BANCAIRES DE 100 \$ S'APPLIQUENT AUX VIREMENTS TÉLÉGRAPHIQUES. SINON, DES PAIEMENTS PAR CHÈQUE SONT FAITS SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.**

***SI LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES AUX VIREMENTS TÉLÉGRAPHIQUES SONT INCORRECTS OU INCOMPLETS, COMPAGNIE TRUST TSX TENTERA DE COMMUNIQUER AVEC VOUS ET DE REMÉDIER À LA SITUATION. TOUTEFOIS, S'IL NOUS EST IMPOSSIBLE DE CORRIGER LA SITUATION RAPIDEMENT, UN CHÈQUE SERA AUTOMATIQUEMENT ÉMIS ET POSTÉ À L'ADRESSE QUI FIGURE DANS LE REGISTRE. CE CHÈQUE SERA ÉMIS ET POSTÉ SANS FRAIS.**

Veuillez indiquer une adresse de courriel et un numéro de téléphone pour nous permettre de communiquer avec vous si nous devons prendre des mesures correctives.

COURRIEL : _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : _____

**Nom(s) du bénéficiaire figurant sur le compte à votre institution financière – DOIT correspondre au nom et à l'adresse auxquels vos actions sont immatriculées		
** Adresse du bénéficiaire	**Province/État	**Code postal/code postal des États-Unis
**Banque/institution financière du bénéficiaire		
**Adresse de la banque	**Province/État	**Code postal/code postal des États-Unis

VEUILLEZ NE REMPLIR QUE LES CASES APPLICABLES, SELON LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE. VOUS N'AVEZ PAS À REMPLIR TOUTES LES CASES.

**Numéro de compte bancaire	Numéro d'acheminement/de domiciliation	<u>Code SWIFT</u>	ABA (États-Unis)
Numéro IBAN (Europe)	Code Sort (Royaume-Uni)	<u>Numéro BSB</u>	<u>Numéro BIC</u>
Renseignements supplémentaires et directives d'acheminement particulières :			

**** Champs obligatoires**

INSTRUCTIONS

FONT PARTIE INTÉGRANTE DES MODALITÉS ET DES CONDITIONS DE L'OFFRE

1. Utilisation de la lettre d'envoi

- a) La présente lettre d'envoi, dûment remplie et signée dont les signatures sont garanties si nécessaire conformément à l'instruction 4 ci-dessous, ainsi que les certificats originaux attestant les actions déposées ci-joints et tous les autres documents nécessaires conformément aux modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi doivent parvenir au dépositaire à l'adresse de son bureau figurant sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi avant le moment d'expiration, sauf si l'offre est prolongée ou retirée ou si l'actionnaire a recours à la procédure de livraison garantie décrite à l'instruction 2 ci-dessous.
- b) **Le choix du mode de livraison des certificats attestant les actions et de tous les autres documents requis est à l'appréciation de l'actionnaire déposant qui en assume seul les risques.** Si les certificats originaux attestant les actions sont expédiés par la poste, il est recommandé de les expédier par courrier recommandé, dûment assuré, et de prévoir un délai suffisant avant le moment d'expiration pour que les documents parviennent au dépositaire avant le moment d'expiration. La livraison de certificats d'actions ne sera réputée avoir lieu qu'au moment où les certificats seront effectivement reçus par le dépositaire.
- c) Les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre et dont les actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire, notamment un courtier, une banque ou une société de fiducie, doivent communiquer sans délai avec celui-ci afin de prendre les mesures nécessaires pour déposer leurs actions en réponse à l'offre. Les intermédiaires auront vraisemblablement établi des heures limites de dépôt allant jusqu'à 48 heures avant le moment d'expiration. Les actionnaires qui souhaitent déposer leurs actions en réponse à l'offre doivent donner des directives à leur courtier ou à un autre intermédiaire dans les plus brefs délais.

2. Procédure de livraison garantie

Si un actionnaire souhaite déposer des actions en réponse à l'offre et ne peut remettre les certificats attestant ces actions, ou que les procédures de transfert par voie d'inscription en compte décrites dans l'offre et note d'information ne peuvent être suivies avant le moment d'expiration, ou encore qu'il ne dispose pas de suffisamment de temps pour que tous les documents nécessaires parviennent au dépositaire avant le moment d'expiration, ces actions pourront néanmoins être déposées si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible (au sens donné à ce terme ci-dessous) ou par l'entremise d'un tel établissement;
- b) le dépositaire reçoit, à son bureau de Toronto au plus tard au moment d'expiration, un avis de livraison garantie, conforme au modèle fourni par Crown avec la présente offre de rachat, y compris (au besoin) une garantie de signature fournie par un établissement admissible selon le modèle indiqué dans l'avis de livraison garantie, dûment rempli et signé;
- c) le dépositaire reçoit, avant 17 h (heure de l'Est), au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX qui suit le moment d'expiration, les certificats originaux attestant toutes les actions valablement déposées en vue de leur transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée (ou d'une photocopie de celle-ci signée à la main) ou d'une confirmation d'inscription en compte dans le cas d'un transfert par voie d'inscription en compte, à l'égard de ces actions, dont les signatures sont garanties, au besoin, conformément à la lettre d'envoi, et de tout autre document requis par la lettre d'envoi.

L'avis de livraison garantie peut être remis par messenger ou par la poste, ou transmis par courriel au bureau du dépositaire, tel qu'il est indiqué dans la présente lettre d'envoi et dans l'avis de livraison garantie, et doit comprendre une garantie d'un établissement admissible suivant le modèle figurant dans l'avis de

livraison garantie. La remise de l'avis de livraison garantie, de la présente lettre d'envoi et des certificats originaux attestant les actions qui y sont jointes et tous les autres documents nécessaires à un autre bureau que le bureau indiqué dans la présente lettre d'envoi et l'avis de livraison garantie, selon le cas, ne constitue pas une remise pour les besoins de l'exécution d'une livraison garantie. Les renseignements relatifs au dépôt figurant dans l'avis de livraison garantie auront préséance, quelles que soient les circonstances, sur tous les renseignements relatifs au dépôt non conformes qui figurent dans la lettre d'envoi connexe qui sera déposée par la suite.

Le terme « établissement admissible » désigne une banque de l'annexe I, une importante société de fiducie au Canada, un membre du programme appelé Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), un membre du programme appelé Stock Exchange Medallion Program (SEMP), ou un membre du programme appelé Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange Inc. Les membres de ces programmes sont en règle générale des membres d'une bourse reconnue du Canada ou des États-Unis, des membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières du Canada, des membres de la Financial Industry Regulatory Authority ou encore des banques ou des sociétés de fiducie des États-Unis.

3. Signatures

La présente lettre d'envoi doit être remplie et signée par l'actionnaire qui accepte l'offre dont il est question ci-dessus ou par son représentant dûment autorisé conformément à l'instruction 7.

- a) Si la présente lettre d'envoi est signée par les propriétaires inscrits du ou des certificats ci-joints, cette signature sur la présente lettre d'envoi doit correspondre en tous points au nom qui figure dans le registre ou au recto de ces certificats, sans aucune modification quelle qu'elle soit, et il n'est alors pas nécessaire d'endosser ces certificats. Si deux ou plusieurs porteurs conjoints sont propriétaires du ou des certificats déposés, ils doivent tous signer la présente lettre d'envoi.
- b) Malgré l'instruction 3.a), si la présente lettre d'envoi est signée par une autre personne que les propriétaires inscrits du ou des certificats déposés avec la présente lettre, ou si les chèques ou les fonds doivent être émis ou remis à une personne autre que les actionnaires inscrits, ou si les certificats attestant les actions à l'égard desquels l'offre n'est pas acceptée doivent être retournés à une personne autre que ces actionnaires inscrits ou transmis à une adresse autre que l'adresse des actionnaires inscrits figurant dans le registre des actionnaires tenus par Crown ou en son nom :
 - (i) les certificats doivent être endossés ou accompagnés d'une procuration servant au transfert, dans chaque cas, dûment remplis par les propriétaires inscrits;
 - (ii) la signature figurant au verso des certificats ou sur la procuration servant au transfert doit correspondre en tous points aux noms des propriétaires inscrits qui figurent dans le registre ou au recto des certificats et doit être garantie par un établissement admissible, comme il est indiqué à l'instruction 4 ci-dessous.

4. Garantie de signature

Aucune garantie de signature n'est exigée sur la présente lettre d'envoi si :

- a) la présente lettre d'envoi est signée par les actionnaires inscrits et cette signature correspond en tous points aux noms des actionnaires inscrits qui figurent sur les certificats d'actions déposées avec la présente lettre d'envoi et le règlement et la remise doivent être effectués directement à ces actionnaires inscrits à l'adresse figurant dans le registre des actionnaires tenu par Crown ou en son nom;
- b) ces actions sont déposées par un établissement admissible.

Dans tous les autres cas, un établissement admissible doit garantir toutes les signatures figurant sur la présente lettre d'envoi en remplissant la case J, « Garantie de signatures ». Se reporter à l'instruction 3.

5. Indication du type de dépôt; indication du prix auquel les actions sont déposées.

- a) Pour déposer des actions, l'actionnaire doit remplir la case A — « Type de dépôt » de la présente lettre d'envoi ou, s'il y a lieu, de l'avis de livraison garantie, en indiquant s'il dépose des actions dans le cadre d'un dépôt à l'enchère (case B) ou d'un dépôt au prix de rachat. Une seule case doit être cochée. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat. À moins que leur dépôt n'ait été auparavant dûment révoqué tel qu'il est prévu aux termes de l'offre de rachat et note d'information, les mêmes actions ne peuvent être déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère effectués à des prix différents. Les actionnaires peuvent déposer des actions différentes dans le cadre de dépôts à l'enchère et de dépôts au prix de rachat. Toutefois, si un actionnaire souhaite déposer des actions en lots séparés dans le cadre d'un type différent de dépôt pour chaque lot, il doit remplir une lettre d'envoi séparée (ou une confirmation d'inscription en compte ou un message de l'agent tenant lieu de celle-ci, selon le cas) ou, au besoin, un avis de livraison garantie pour chaque lot que l'actionnaire dépose.
- b) Pour que les actions soient dûment déposées dans le cadre d'un dépôt à l'enchère, l'actionnaire doit remplir la case B — « Dépôt à l'enchère » de la présente lettre d'envoi en indiquant le prix par action (en tranches de 0,10 \$ par action) auquel l'actionnaire dépose des actions. L'actionnaire qui souhaite déposer différents lots d'actions dans le cadre de dépôts à l'enchère à des prix différents doit remplir une lettre d'envoi distincte (ou une confirmation d'inscription en compte ou un message de l'agent, selon le cas) pour chaque prix auquel il souhaite déposer chacun de ces lots d'actions. Les mêmes actions ne peuvent pas être déposées dans le cadre de dépôts à l'enchère à des prix différents (à moins que leur dépôt n'ait été auparavant révoqué tel qu'il est prévu à la rubrique « Droits de révocation » de l'offre de rachat).
- c) L'actionnaire qui fait un dépôt au prix de rachat ne peut indiquer de prix. Si l'actionnaire coche l'option « Dépôt au prix de rachat » dans la case A — « Type de dépôt » et indique un prix par action dans la case B — « Dépôt à l'enchère », le dépôt d'actions ne sera pas valable.

6. Lots irréguliers

Tel qu'il est décrit à la rubrique 3 de l'offre de rachat, « Nombre d'actions et répartition proportionnelle », si Crown rachète moins de la totalité des actions qui auront été déposées au moment d'expiration, les actions rachetées seront d'abord les actions ainsi déposées par un actionnaire inscrit qui sera propriétaire, à la fermeture des bureaux au moment d'expiration, de moins de 100 actions et qui dépose la totalité de ses actions dans le cadre de dépôts à l'enchère à des prix égaux ou inférieurs au prix de rachat, ou dans le cadre de dépôts au prix de rachat. Ce privilège ne pourra être accordé que si la case C, « Lots irréguliers », est remplie.

7. Fiduciaires, représentants et autorisations

Si une personne signe la présente lettre d'envoi au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur de succession, d'un fiduciaire, d'un tuteur ou au nom d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une association ou à titre de représentant, elle doit, au moment de la signature, indiquer en quelle qualité elle signe et joindre à la présente lettre d'envoi une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir à ce titre. Crown ou le dépositaire peuvent, à leur entière appréciation, exiger des preuves supplémentaires de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

8. Instructions de livraison

Le signataire de la présente lettre d'envoi doit indiquer à qui un chèque, un paiement électronique ou des certificats, ou tous ces éléments, doivent être délivrés en remplissant la case D, « Remise des droits ». Ce chèque, ce paiement électronique ou ces certificats seront expédiés à l'adresse indiquée à la case E.

9. Dépôts partiels

Si moins de la totalité des actions attestées par un certificat sont déposées, veuillez indiquer le nombre d'actions qui seront déposées dans la colonne intitulée « Nombre d'actions déposées » dans la case 1. Dans ce cas, si des actions déposées sont rachetées, un nouveau certificat visant le reste des actions ordinaires attestées par les anciens

certificats sera émis et envoyé au porteur inscrit, sauf indication contraire à la case D, « Remise des droits » de la présente lettre d'envoi, dès que possible après le moment d'expiration. Sauf indication contraire, toutes les actions attestées par les certificats inscrits et remises au dépositaire sont réputées avoir été déposées. Veuillez noter que cette instruction ne s'applique pas aux actionnaires qui déposent leurs actions par transfert par voie d'inscription en compte.

10. Renseignements fiscaux américains pour les actionnaires des États-Unis

Afin d'éviter la retenue d'impôt sur un paiement effectué à un actionnaire des États-Unis (ou à une personne agissant pour le compte d'un actionnaire des États-Unis) à l'égard des actions déposées en réponse à l'offre, vous êtes tenu, si vous êtes une personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt (au sens donné à ce terme ci-dessous), de nous fournir votre numéro d'identification de contribuable (taxpayer identification number) (le « **TIN** ») (ou celui de la personne pour le compte de laquelle vous agissez) et d'attester, sous peine de parjure, que le TIN est exact, que vous n'êtes pas assujetti à une retenue d'impôt de réserve et que vous êtes une personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt, en remplissant et en signant en bonne et due forme le formulaire W-9 (qui figure ci-après), tel qu'il est décrit en détail ci-après. Le TIN d'une personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt correspond habituellement à son numéro de sécurité sociale aux États-Unis, à son numéro d'identification fiscal individuel aux États-Unis ou à son numéro d'identification d'employeur fédéral des États-Unis. La personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt est tenue de fournir le TIN du propriétaire inscrit des actions. Les instructions figurant à la page 5 du formulaire W-9 présentent l'attestation appropriée à utiliser si les actions sont immatriculées à plus d'un nom ou ne sont pas immatriculées au nom de leur propriétaire réel.

Si vous êtes un actionnaire des États-Unis qui n'est pas une personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt, vous pourriez être assujetti à une retenue d'impôt de réserve à l'égard des paiements reçus dans le cadre de l'offre, sauf si vous fournissez le formulaire W-8 de l'Internal Revenue Service (l'« **IRS** ») approprié, dûment rempli et signé, que vous pouvez obtenir sur le site Web de l'IRS (<https://www.irs.gov/forms-pubs/about-form-w-8>).

La retenue d'impôt n'est pas un impôt additionnel. Les montants retenus aux termes des règles relatives à la retenue d'impôt de réserve peuvent être portés au crédit de l'obligation fiscale fédérale américaine de l'actionnaire des États-Unis, et l'actionnaire des États-Unis peut obtenir un remboursement des montants excédentaires retenus en déposant la demande de remboursement appropriée auprès de l'IRS en temps utile.

Vous êtes une « **personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt** » si vous êtes, pour les besoins de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis : 1) un citoyen des États-Unis ou un immigrant reçu aux États-Unis (tel qu'il est déterminé en vertu du *Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, tel qu'il peut être modifié, et, s'il y a lieu, tel qu'il a été modifié par une convention fiscale); 2) une société de personnes, une société par actions, une compagnie ou une association créée ou constituée aux États-Unis ou sous le régime des lois des États-Unis (ou d'un de ses États, y compris le District of Columbia), 3) un patrimoine dont le revenu est assujetti à l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis quelle qu'en soit la provenance ou 4) une fiducie si un tribunal des États-Unis peut exercer la supervision principale de l'administration de la fiducie et qu'une ou plusieurs personnes des États-Unis sont autorisées à contrôler toutes les décisions importantes de la fiducie.

Certaines personnes des États-Unis pour les besoins de l'impôt (y compris certaines sociétés) sont dispensées des obligations relatives à la retenue d'impôt de réserve et des déclarations de renseignements. Ces porteurs exonérés devraient indiquer leur statut de porteur exonéré au moyen du code approprié à la ligne 4 du formulaire W-9 de l'IRS. Veuillez consulter les instructions commençant à la page 3 du formulaire W-9 pour des instructions supplémentaires. Les actionnaires des États-Unis sont priés de consulter leurs conseillers en fiscalité aux États-Unis pour savoir si, relativement à l'offre, ils sont exonérés des obligations en question et pour connaître la procédure permettant d'obtenir une telle dispense.

L'omission de fournir les renseignements requis sur le formulaire W-9 ou le formulaire W-8, selon le cas, peut exposer l'actionnaire des États-Unis à des sanctions de l'IRS et à la retenue de la totalité ou d'une partie de tout paiement reçu dans le cadre de l'offre. Le fait de fournir volontairement des renseignements faux pourrait entraîner des amendes ou une peine d'emprisonnement pour l'actionnaire des États-Unis.

Veuillez noter que les attestations qui précèdent ne libèrent aucun porteur des retenues qui doivent être pratiquées sur leur rémunération ou leurs autres revenus. Les paiements reçus dans le cadre de l'offre qui sont traités comme des salaires seront assujettis à toutes les retenues applicables aux salaires, peu importe qu'un formulaire W-9 ou le formulaire W-8 applicable soit fourni.

Les retenues d'impôt pratiquées sur la contrepartie versée dans le cadre de l'offre seront traitées à toutes les fins comme ayant été versées aux personnes à l'égard desquelles les sommes ont été retenues.

Les renseignements fournis dans les présentes et à la rubrique 10 de la note d'information ne constituent pas une analyse complète des incidences fiscales américaines applicables dans le cadre de l'offre. Tous les actionnaires des États-Unis sont priés de consulter leur conseiller fiscal aux États-Unis en ce qui a trait aux incidences fiscales américaines qui s'appliquent dans leur situation personnelle.

LES ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS QUI SONT DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS POUR LES BESOINS DE L'IMPÔT ET QUI NE REMPLISSENT PAS CORRECTEMENT LE FORMULAIRE W-9 QUI EST JOINT AUX PRÉSENTES AINSI QUE LES ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS QUI NE SONT PAS DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS POUR LES BESOINS DE L'IMPÔT ET QUI NE REMPLISSENT PAS CORRECTEMENT LE FORMULAIRE W-8 APPROPRIÉ POURRAIENT ÊTRE ASSUJETTIES À LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE AU TAUX APPLICABLE PRÉVU PAR LA LOI (QUI EST ACTUELLEMENT FIXÉ À 24 % ET À 30 % RESPECTIVEMENT) À L'ÉGARD DE LA TOTALITÉ DES PAIEMENTS QUI LEUR AURONT ÉTÉ VERSÉS DANS LE CADRE DE L'OFFRE ET POURRAIENT ÊTRE PASSIBLES DE SANCTIONS.

11. Monnaie de paiement

Tous les paiements en espèces dans le cadre de l'offre seront effectués en dollars canadiens. Cependant, les actionnaires peuvent choisir de recevoir un paiement en dollars américains en cochant l'endroit approprié à la case F, « Monnaie de paiement », auquel cas l'actionnaire reconnaîtra et conviendra que a) le taux de change pour un dollar canadien exprimé en dollars américains sera fondé sur le taux de change offert au dépositaire par son institution bancaire habituelle à la date de la conversion des fonds; b) le risque de toute fluctuation de ce taux sera pris en charge par le soussigné; et c) Compagnie Trust TSX pourra dégager une marge raisonnable sur le plan commercial entre le cours qu'elle utilise et celui qu'utilise la contrepartie auprès de laquelle elle achète la monnaie choisie.

12. Autres questions

- a) S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans la case 1 de la présente lettre d'envoi servant à indiquer le nombre et la description des actions déposées pour dresser la liste de tous les certificats aux fins de dépôt, on peut joindre une feuille à part dressant la liste des numéros de certificats ou du nombre d'actions déposées dûment signée.
- b) Si les actions déposées sont immatriculées sous différentes formes (par exemple, « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faut signer une lettre d'envoi distincte pour chaque immatriculation différente. Aucun dépôt sous une autre forme ni aucun dépôt conditionnel ou éventuel ne sera accepté. En signant la présente lettre d'envoi, tous les actionnaires déposants renoncent au droit de recevoir un avis d'acceptation des actions déposées en vue de leur règlement, sauf disposition contraire des lois applicables.
- c) L'offre et tous les contrats découlant de son acceptation sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'appliquent dans cette province. Chaque partie à un contrat découlant de l'acceptation de l'offre reconnaît de façon inconditionnelle et irrévocable la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario et de tous les tribunaux ayant compétence pour entendre les appels de leurs décisions.
- d) Les porteurs inscrits d'actions qui déposeront leurs actions directement auprès du dépositaire n'auront pas à payer de frais de courtage ni de commission. Les actionnaires non inscrits qui détiennent leurs actions par l'entremise d'un courtier en placement, d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom devraient consulter ces personnes pour connaître les frais ou les commissions qui seront exigés dans le cadre d'un dépôt d'actions en réponse à l'offre.
- e) Toutes les questions portant sur le nombre d'actions qui seront acceptées et prises en livraison, le prix par action qui sera payé pour celles-ci, la forme des documents et la validité, l'admissibilité (y compris le moment de la réception) et l'acceptation en vue d'un règlement d'un dépôt d'actions

seront tranchées par Crown, à son entière appréciation, et sa décision sera définitive et exécutoire pour toutes les parties. Crown se réserve le droit absolu de refuser tout dépôt d'actions qui, selon son jugement, n'a pas été fait en bonne et due forme ou conformément aux instructions qui figurent dans les présentes et dans l'offre de rachat ou qui, de l'avis des conseillers juridiques, pourrait être illégal pour elle en vertu des lois d'une autorité législative. Crown se réserve également le droit absolu de renoncer aux conditions de l'offre ou à tout vice de forme ou à toute irrégularité constaté dans le cadre d'un dépôt d'actions. Aucun dépôt d'actions ne sera réputé avoir été effectué valablement jusqu'à ce que tous les vices de forme et toutes les irrégularités qui l'entachent aient été corrigés ou aient fait l'objet d'une renonciation. **Ni Crown, ni le dépositaire ni aucune autre personne n'aura l'obligation de donner avis d'un défaut ou d'une irrégularité relativement à des dépôts ni n'engagera sa responsabilité pour avoir omis de donner un tel avis.** L'interprétation que fait Crown des modalités et des conditions de l'offre, de l'offre de rachat et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie sera définitive et exécutoire.

- f) Des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie peuvent être obtenus sans frais sur demande adressée au dépositaire à l'adresse indiquée sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi.
- g) Crown ne rachètera pas de fractions d'actions, et elle n'acceptera pas de dépôts substitutifs, conditionnels ou accessoires, sauf de la façon expressément prévue dans l'offre de rachat. En signant la présente lettre d'envoi (ou une photocopie de celle-ci signée à la main) et en la remettant de la façon prévue dans les présentes, l'actionnaire déposant renonce au droit de recevoir un avis d'acceptation du dépôt de ses actions.

13. Certificats perdus

Si un certificat est perdu, détruit, détérioré ou égaré, la présente lettre d'envoi doit être remplie aussi complètement que possible et transmise au dépositaire avec une lettre décrivant les circonstances de la perte, de la destruction, de la détérioration ou de la façon dont il a été égaré (et le certificat attestant les actions dans le cas de certificats détériorés). Le dépositaire y répondra en indiquant à l'actionnaire les formalités de remplacement, notamment les documents supplémentaires qui doivent être signés pour obtenir un certificat de remplacement, ainsi que les frais à acquitter pour remplacer le certificat perdu et le coût d'une indemnité et d'un cautionnement. Si un certificat a été perdu, détruit, détérioré ou égaré, la mesure qui précède doit être prise dans un délai suffisant avant le moment d'expiration pour obtenir un certificat de remplacement dans un délai suffisant pour permettre le dépôt des actions attestées par le certificat de remplacement en réponse à l'offre avant le moment d'expiration.

14. AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Compagnie Trust TSX s'engage à protéger vos renseignements personnels. Dans le cadre de la prestation de services à vous et aux clients de Compagnie Trust TSX, Compagnie Trust TSX reçoit certains renseignements personnels non publics vous concernant, notamment dans le cadre des opérations que Compagnie Trust TSX exécute pour vous, de formulaires que vous lui envoyez ou d'autres communications qu'elle a avec vous ou vos représentants. Ces renseignements peuvent comprendre vos nom, adresse, numéro d'assurance sociale, vos avoirs sous forme de titres et d'autres renseignements financiers. Compagnie Trust TSX utilise ces renseignements pour administrer votre compte, pour mieux répondre à vos besoins et à ceux de ses clients et à d'autres fins légitimes liées à la prestation de ses services. Certains renseignements peuvent être transférés à des agents en vue d'être traités ou stockés. Compagnie Trust TSX a élaboré une politique de protection des renseignements personnels afin de vous informer sur ses pratiques liées aux renseignements, sur la façon dont votre vie privée est protégée et sur le moyen à utiliser pour communiquer avec le chef de la protection des renseignements personnels de Compagnie Trust TSX. Cette politique peut être consultée sur le site Web de Compagnie Trust TSX, à l'adresse www.tsxtrust.com. Vous pouvez également obtenir une copie papier en adressant une demande à Compagnie Trust TSX, au 100 Adelaide St W, bureau 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1. Compagnie Trust TSX se servira des renseignements que vous avez fournis dans le présent document pour traiter votre demande et considérera votre signature apposée sur le présent document comme votre consentement à l'égard de ce qui précède.

Request for Taxpayer Identification Number and Certification

► Go to www.irs.gov/FormW9 for instructions and the latest information.

Give Form to the requester. Do not send to the IRS.

Print or type.
See Specific Instructions on page 3.

1 Name (as shown on your income tax return). Name is required on this line; do not leave this line blank.	
2 Business name/disregarded entity name, if different from above	
3 Check appropriate box for federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one of the following seven boxes.	4 Exemptions (codes apply only to certain entities, not individuals; see instructions on page 3):
☐ Individual/sole proprietor or single-member LLC	Exempt payee code (if any) _____
☐ C Corporation	Exemption from FATCA reporting code (if any) _____
☐ S Corporation	(Applies to accounts maintained outside the U.S.)
☐ Partnership	
☐ Trust/estate	
☐ Limited liability company. Enter the tax classification (C=C corporation, S=S corporation, P=Partnership) ► _____	
Note: Check the appropriate box in the line above for the tax classification of the single-member owner. Do not check LLC if the LLC is classified as a single-member LLC that is disregarded from the owner unless the owner of the LLC is another LLC that is not disregarded from the owner for U.S. federal tax purposes. Otherwise, a single-member LLC that is disregarded from the owner should check the appropriate box for the tax classification of its owner.	
☐ Other (see instructions) ► _____	
5 Address (number, street, and apt. or suite no.) See instructions.	Requester's name and address (optional)
6 City, state, and ZIP code	
7 List account number(s) here (optional)	

Part I Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on line 1 to avoid backup withholding. For individuals, this is generally your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the instructions for Part I, later. For other entities, it's your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see *How to get a TIN*, later.

Note: If the account is in more than one name, see the instructions for line 1. Also see *What Name and Number To Give the Requester* for guidelines on whose number to enter.

Social security number								
or								
Employer identification number								

Part II Certification

Under penalties of perjury, I certify that:

1. The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or I am waiting for a number to be issued to me); and
2. I am not subject to backup withholding because: (a) I am exempt from backup withholding, or (b) I have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding; and
3. I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below); and
4. The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that I am exempt from FATCA reporting is correct.

Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report all interest and dividends on your tax return. For real estate transactions, item 2 does not apply. For mortgage interest paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, contributions to an individual retirement arrangement (IRA), and generally, payments other than interest and dividends, you are not required to sign the certification, but you must provide your correct TIN. See the instructions for Part II, later.

Sign Here	Signature of U.S. person ►	Date ►
-----------	----------------------------	--------

General Instructions

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

Future developments. For the latest information about developments related to Form W-9 and its instructions, such as legislation enacted after they were published, go to www.irs.gov/FormW9.

Purpose of Form

An individual or entity (Form W-9 requester) who is required to file an information return with the IRS must obtain your correct taxpayer identification number (TIN) which may be your social security number (SSN), individual taxpayer identification number (ITIN), adoption taxpayer identification number (ATIN), or employer identification number (EIN), to report on an information return the amount paid to you, or other amount reportable on an information return. Examples of information returns include, but are not limited to, the following.

- Form 1099-INT (interest earned or paid)
- Form 1099-DIV (dividends, including those from stocks or mutual funds)

- Form 1099-MISC (various types of income, prizes, awards, or gross proceeds)
- Form 1099-B (stock or mutual fund sales and certain other transactions by brokers)
- Form 1099-S (proceeds from real estate transactions)
- Form 1099-K (merchant card and third party network transactions)
- Form 1098 (home mortgage interest), 1098-E (student loan interest), 1098-T (tuition)
- Form 1099-C (canceled debt)
- Form 1099-A (acquisition or abandonment of secured property)

Use Form W-9 only if you are a U.S. person (including a resident alien), to provide your correct TIN.

If you do not return Form W-9 to the requester with a TIN, you might be subject to backup withholding. See What is backup withholding, later.

By signing the filled-out form, you:

1. Certify that the TIN you are giving is correct (or you are waiting for a number to be issued),
2. Certify that you are not subject to backup withholding, or
3. Claim exemption from backup withholding if you are a U.S. exempt payee. If applicable, you are also certifying that as a U.S. person, your allocable share of any partnership income from a U.S. trade or business is not subject to the withholding tax on foreign partners' share of effectively connected income, and
4. Certify that FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that you are exempt from the FATCA reporting, is correct. See *What is FATCA reporting*, later, for further information.

Note: If you are a U.S. person and a requester gives you a form other than Form W-9 to request your TIN, you must use the requester's form if it is substantially similar to this Form W-9.

Definition of a U.S. person. For federal tax purposes, you are considered a U.S. person if you are:

- An individual who is a U.S. citizen or U.S. resident alien;
- A partnership, corporation, company, or association created or organized in the United States or under the laws of the United States;
- An estate (other than a foreign estate); or
- A domestic trust (as defined in Regulations section 301.7701-7).

Special rules for partnerships. Partnerships that conduct a trade or business in the United States are generally required to pay a withholding tax under section 1446 on any foreign partners' share of effectively connected taxable income from such business. Further, in certain cases where a Form W-9 has not been received, the rules under section 1446 require a partnership to presume that a partner is a foreign person, and pay the section 1446 withholding tax. Therefore, if you are a U.S. person that is a partner in a partnership conducting a trade or business in the United States, provide Form W-9 to the partnership to establish your U.S. status and avoid section 1446 withholding on your share of partnership income.

In the cases below, the following person must give Form W-9 to the partnership for purposes of establishing its U.S. status and avoiding withholding on its allocable share of net income from the partnership conducting a trade or business in the United States.

- In the case of a disregarded entity with a U.S. owner, the U.S. owner of the disregarded entity and not the entity;
- In the case of a grantor trust with a U.S. grantor or other U.S. owner, generally, the U.S. grantor or other U.S. owner of the grantor trust and not the trust; and
- In the case of a U.S. trust (other than a grantor trust), the U.S. trust (other than a grantor trust) and not the beneficiaries of the trust.

Foreign person. If you are a foreign person or the U.S. branch of a foreign bank that has elected to be treated as a U.S. person, do not use Form W-9. Instead, use the appropriate Form W-8 or Form 8233 (see Pub. 515, *Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Entities*).

Nonresident alien who becomes a resident alien. Generally, only a nonresident alien individual may use the terms of a tax treaty to reduce or eliminate U.S. tax on certain types of income. However, most tax treaties contain a provision known as a "saving clause." Exceptions specified in the saving clause may permit an exemption from tax to continue for certain types of income even after the payee has otherwise become a U.S. resident alien for tax purposes.

If you are a U.S. resident alien who is relying on an exception contained in the saving clause of a tax treaty to claim an exemption from U.S. tax on certain types of income, you must attach a statement to Form W-9 that specifies the following five items.

1. The treaty country. Generally, this must be the same treaty under which you claimed exemption from tax as a nonresident alien.
2. The treaty article addressing the income.
3. The article number (or location) in the tax treaty that contains the saving clause and its exceptions.
4. The type and amount of income that qualifies for the exemption from tax.
5. Sufficient facts to justify the exemption from tax under the terms of the treaty article.

Example. Article 20 of the U.S.-China income tax treaty allows an exemption from tax for scholarship income received by a Chinese student temporarily present in the United States. Under U.S. law, this student will become a resident alien for tax purposes if his or her stay in the United States exceeds 5 calendar years. However, paragraph 2 of the first Protocol to the U.S.-China treaty (dated April 30, 1984) allows the provisions of Article 20 to continue to apply even after the Chinese student becomes a resident alien of the United States. A Chinese student who qualifies for this exception (under paragraph 2 of the first protocol) and is relying on this exception to claim an exemption from tax on his or her scholarship or fellowship income would attach to Form

W-9 a statement that includes the information described above to support that exemption.

If you are a nonresident alien or a foreign entity, give the requester the appropriate completed Form W-8 or Form 8233.

Backup Withholding

What is backup withholding? Persons making certain payments to you must under certain conditions withhold and pay to the IRS 24% of such payments. This is called "backup withholding." Payments that may be subject to backup withholding include interest, tax-exempt interest, dividends, broker and barter exchange transactions, rents, royalties, nonemployee pay, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, and certain payments from fishing boat operators. Real estate transactions are not subject to backup withholding.

You will not be subject to backup withholding on payments you receive if you give the requester your correct TIN, make the proper certifications, and report all your taxable interest and dividends on your tax return.

Payments you receive will be subject to backup withholding if:

1. You do not furnish your TIN to the requester,
2. You do not certify your TIN when required (see the instructions for Part II for details),
3. The IRS tells the requester that you furnished an incorrect TIN,
4. The IRS tells you that you are subject to backup withholding because you did not report all your interest and dividends on your tax return (for reportable interest and dividends only), or
5. You do not certify to the requester that you are not subject to backup withholding under 4 above (for reportable interest and dividend accounts opened after 1983 only).

Certain payees and payments are exempt from backup withholding. See *Exempt payee code*, later, and the separate Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

What is FATCA Reporting?

The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requires a participating foreign financial institution to report all United States account holders that are specified United States persons. Certain payees are exempt from FATCA reporting. See *Exemption from FATCA reporting code*, later, and the Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Updating Your Information

You must provide updated information to any person to whom you claimed to be an exempt payee if you are no longer an exempt payee and anticipate receiving reportable payments in the future from this person.

For example, you may need to provide updated information if you are a C corporation that elects to be an S corporation, or if you no longer are tax exempt. In addition, you must furnish a new Form W-9 if the name or TIN changes for the account; for example, if the grantor of a grantor trust dies.

Penalties

Failure to furnish TIN. If you fail to furnish your correct TIN to a requester, you are subject to a penalty of \$50 for each such failure unless your failure is due to reasonable cause and not to willful neglect.

Civil penalty for false information with respect to withholding. If you make a false statement with no reasonable basis that results in no backup withholding, you are subject to a \$500 penalty.

Criminal penalty for falsifying information. Willfully falsifying certifications or affirmations may subject you to criminal penalties including fines and/or imprisonment.

Misuse of TINs. If the requester discloses or uses TINs in violation of federal law, the requester may be subject to civil and criminal penalties.

Specific Instructions

Line 1

You must enter one of the following on this line; **do not** leave this line blank. The name should match the name on your tax return.

If this Form W-9 is for a joint account (other than an account maintained by a foreign financial institution (FFI)), list first, and then circle, the name of the person or entity whose number you entered in Part I of Form W-9. If you are providing Form W-9 to an FFI to document a joint account, each holder of the account that is a U.S. person must provide a Form W-9.

- a. **Individual.** Generally, enter the name shown on your tax return. If you have changed your last name without informing the Social Security Administration (SSA) of the name change, enter your first name, the last name as shown on your social security card, and your new last name.

Note: ITIN applicant: Enter your individual name as it was entered on your Form W-7 application, line 1a. This should also be the same as the name you entered on the Form 1040/1040A/1040EZ you filed with your application.

- b. **Sole proprietor or single-member LLC.** Enter your individual

name as shown on your 1040/1040A/1040EZ on line 1. You may enter your business, trade, or "doing business as" (DBA) name on line 2.

c. **Partnership, LLC that is not a single-member LLC, C corporation, or S corporation.** Enter the entity's name as shown on the entity's tax return on line 1 and any business, trade, or DBA name on line 2.

d. **Other entities.** Enter your name as shown on required U.S. federal tax documents on line 1. This name should match the name shown on the charter or other legal document creating the entity. You may enter any business, trade, or DBA name on line 2.

e. **Disregarded entity.** For U.S. federal tax purposes, an entity that is disregarded as an entity separate from its owner is treated as a "disregarded entity." See Regulations section 301.7701-2(c)(2)(iii). Enter the owner's name on line 1. The name of the entity entered on line 1 should never be a disregarded entity. The name on line 1 should be the name shown on the income tax return on which the income should be reported. For example, if a foreign LLC that is treated as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes has a single owner that is a U.S. person, the U.S. owner's name is required to be provided on line 1. If the direct owner of the entity is also a disregarded entity, enter the first owner that is not disregarded for federal tax purposes. Enter the disregarded entity's name on line 2, "Business name/disregarded entity name." If the owner of the disregarded entity is a foreign person, the owner must complete an appropriate Form W-8 instead of a Form W-9. This is the case even if the foreign person has a U.S. TIN.

Line 2

If you have a business name, trade name, DBA name, or disregarded entity name, you may enter it on line 2.

Line 3

Check the appropriate box on line 3 for the U.S. federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one box on line 3.

IF the entity/person on line 1 is a(n) . . .	THEN check the box for . . .
• Corporation	Corporation
Individual • Sole proprietorship, or Single-member limited liability company (LLC) owned by an individual and disregarded for U.S. federal tax purposes.	Individual/sole proprietor or single-member LLC
• LLC treated as a partnership for U.S. federal tax purposes, LLC that has filed Form 8832 or 2553 to be taxed as a corporation, or LLC that is disregarded as an entity separate from its owner but the owner is another LLC that is not disregarded for U.S. federal tax purposes.	Limited liability company and enter the appropriate tax classification. (P= Partnership; C= C corporation; or S= S corporation)
• Partnership	Partnership
• Trust/estate	Trust/estate

Line 4, Exemptions

If you are exempt from backup withholding and/or FATCA reporting, enter in the appropriate space on line 4 any code(s) that may apply to you.

Exempt payee code.

- Generally, individuals (including sole proprietors) are not exempt from backup withholding.
- Except as provided below, corporations are exempt from backup withholding for certain payments, including interest and dividends.
- Corporations are not exempt from backup withholding for payments made in settlement of payment card or third party network transactions.
- Corporations are not exempt from backup withholding with respect to attorneys' fees or gross proceeds paid to attorneys, and corporations that provide medical or health care services are not exempt with respect to payments reportable on Form 1099-MISC.

The following codes identify payees that are exempt from backup withholding. Enter the appropriate code in the space in line 4.

1—An organization exempt from tax under section 501(a), any IRA, or a custodial account under section 403(b)(7) if the account satisfies the requirements of section 401(f)(2)

2—The United States or any of its agencies or instrumentalities 3—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

4—A foreign government or any of its political subdivisions, agencies, or instrumentalities

5—A corporation

6—A dealer in securities or commodities required to register in the United States, the District of Columbia, or a U.S. commonwealth or possession

7—A futures commission merchant registered with the Commodity Futures Trading Commission

8—A real estate investment trust

9—An entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

10—A common trust fund operated by a bank under section 584(a) 11—A financial institution

12—A middleman known in the investment community as a nominee or custodian

13—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947

The following chart shows types of payments that may be exempt from backup withholding. The chart applies to the exempt payees listed above, 1 through 13.

IF the payment is for . . .	THEN the payment is exempt for . . .
Interest and dividend payments	All exempt payees except for 7
Broker transactions	Exempt payees 1 through 4 and 6 through 11 and all C corporations. S corporations must not enter an exempt payee code because they are exempt only for sales of noncovered securities acquired prior to 2012.
Barter exchange transactions and patronage dividends	Exempt payees 1 through 4
Payments over \$600 required to be reported and direct sales over \$5,000 ¹	Generally, exempt payees 1 through 5 ²
Payments made in settlement of payment card or third party network transactions	Exempt payees 1 through 4

¹ See Form 1099-MISC, Miscellaneous Income, and its instructions.

² However, the following payments made to a corporation and reportable on Form 1099-MISC are not exempt from backup withholding: medical and health care payments, attorneys' fees, gross proceeds paid to an attorney reportable under section 6045(f), and payments for services paid by a federal executive agency.

Exemption from FATCA reporting code. The following codes identify payees that are exempt from reporting under FATCA. These codes apply to persons submitting this form for accounts maintained outside of the United States by certain foreign financial institutions. Therefore, if you are only submitting this form for an account you hold in the United States, you may leave this field blank. Consult with the person requesting this form if you are uncertain if the financial institution is subject to these requirements. A requester may indicate that a code is not required by providing you with a Form W-9 with "Not Applicable" (or any similar indication) written or printed on the line for a FATCA exemption code.

A—An organization exempt from tax under section 501(a) or any individual retirement plan as defined in section 7701(a)(37)

B—The United States or any of its agencies or instrumentalities C—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

D—A corporation the stock of which is regularly traded on one or more established securities markets, as described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

E—A corporation that is a member of the same expanded affiliated group as a corporation described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

F—A dealer in securities, commodities, or derivative financial instruments (including notional principal contracts, futures, forwards, and options) that is registered as such under the laws of the United States or any state

G—A real estate investment trust

H—A regulated investment company as defined in section 851 or an entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

I—A common trust fund as defined in section 584(a) J—A bank as defined in section 581

K—A broker

L—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947(a)(1)

M—A tax exempt trust under a section 403(b) plan or section 457(g) plan

Note: You may wish to consult with the financial institution requesting this form to determine whether the FATCA code and/or exempt payee code should be completed.

Line 5

Enter your address (number, street, and apartment or suite number). This is where the requester of this Form W-9 will mail your information returns. If this address differs from the one the requester already has on file, write NEW at the top. If a new address is provided, there is still a chance the old address will be used until the payor changes your address in their records.

Line 6

Enter your city, state, and ZIP code.

Part I. Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. If you are a resident alien and you do not have and are not eligible to get an SSN, your TIN is your IRS individual taxpayer identification number (ITIN). Enter it in the social security number box. If you do not have an ITIN, see *How to get a TIN* below.

If you are a sole proprietor and you have an EIN, you may enter either your SSN or EIN.

If you are a single-member LLC that is disregarded as an entity separate from its owner, enter the owner's SSN (or EIN, if the owner has one). Do not enter the disregarded entity's EIN. If the LLC is classified as a corporation or partnership, enter the entity's EIN.

Note: See *What Name and Number To Give the Requester*, later, for further clarification of name and TIN combinations.

How to get a TIN. If you do not have a TIN, apply for one immediately. To apply for an SSN, get Form SS-5, Application for a Social Security Card, from your local SSA office or get this form online at www.SSA.gov. You may also get this form by calling 1-800-772-1213. Use Form W-7, Application for IRS Individual Taxpayer Identification Number, to apply for an ITIN, or Form SS-4, Application for Employer Identification Number, to apply for an EIN. You can apply for an EIN online by accessing the IRS website at www.irs.gov/Businesses and clicking on Employer Identification Number (EIN) under Starting a Business. Go to www.irs.gov/Forms to view, download, or print Form W-7 and/or Form SS-4. Or, you can go to www.irs.gov/OrderForms to place an order and have Form W-7 and/or SS-4 mailed to you within 10 business days.

If you are asked to complete Form W-9 but do not have a TIN, apply for a TIN and write "Applied For" in the space for the TIN, sign and date the form, and give it to the requester. For interest and dividend payments, and certain payments made with respect to readily tradable instruments, generally you will have 60 days to get a TIN and give it to the requester before you are subject to backup withholding on payments. The 60-day rule does not apply to other types of payments. You will be subject to backup withholding on all such payments until you provide your TIN to the requester.

Note: Entering "Applied For" means that you have already applied for a TIN or that you intend to apply for one soon.

Caution: A disregarded U.S. entity that has a foreign owner must use the appropriate Form W-8.

Part II. Certification

To establish to the withholding agent that you are a U.S. person, or resident alien, sign Form W-9. You may be requested to sign by the withholding agent even if item 1, 4, or 5 below indicates otherwise.

For a joint account, only the person whose TIN is shown in Part I should sign (when required). In the case of a disregarded entity, the person identified on line 1 must sign. Exempt payees, see *Exempt payee code*, earlier.

Signature requirements. Complete the certification as indicated in items 1 through 5 below.

1. Interest, dividend, and barter exchange accounts opened before 1984 and broker accounts considered active during 1983. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

2. Interest, dividend, broker, and barter exchange accounts opened after 1983 and broker accounts considered inactive during 1983. You must sign the certification or backup withholding will apply. If you are subject to backup withholding and you are merely providing your correct TIN to the requester, you must cross out item 2 in the certification before signing the form.

3. Real estate transactions. You must sign the certification. You may cross out item 2 of the certification.

4. Other payments. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification unless you have been notified that you have previously given an incorrect TIN. "Other payments" include payments made in the course of the requester's trade or business for rents, royalties, goods (other than bills for merchandise), medical and health care services (including payments to corporations), payments to a nonemployee for services, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, payments to certain fishing boat crew members and fishermen, and gross proceeds paid to attorneys (including payments to corporations).

5. Mortgage interest paid by you, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, qualified tuition program payments (under section 529), ABLE accounts (under section 529A), IRA, Coverdell ESA, Archer MSA or HSA contributions or distributions, and pension distributions. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

What Name and Number To Give the Requester

For this type of account:	Give name and SSN of:
1. Individual	The individual
2. Two or more individuals (joint account) other than an account maintained by an FFI	The actual owner of the account or, if combined funds, the first individual on the account ¹
3. Two or more U.S. persons (joint account maintained by an FFI)	Each holder of the account
4. Custodial account of a minor (Uniform Gift to Minors Act)	The minor ²
5. a. The usual revocable savings trust (grantor is also trustee)	The grantor-trustee ¹
b. So-called trust account that is not a legal or valid trust under state law	The actual owner ¹
6. Sole proprietorship or disregarded entity owned by an individual	The owner ³
7. Grantor trust filing under Optional Form 1099 Filing Method 1 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(A))	The grantor [*]
For this type of account:	Give name and EIN of:
8. Disregarded entity not owned by an individual	The owner
9. A valid trust, estate, or pension	Legal entity ⁴
10. Corporation or LLC electing corporate status on Form 8832 or Form 2553	The corporation
11. Association, club, religious, charitable, educational, or other tax-exempt organization	The organization
12. Partnership or multi-member	The partnership
13. A broker or registered	The broker or nominee

For this type of account:	Give name and EIN of:
14. Account with the Department of Agriculture in the name of a public entity (such as a state or local government, school district, or prison) that receives agricultural program payments	The public entity
15. Grantor trust filing under the Form 1041 Filing Method or the Optional Form 1099 Filing Method 2 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(B))	The trust

¹ List first and circle the name of the person whose number you furnish. If only one person on a joint account has an SSN, that person's number must be furnished.

² Circle the minor's name and furnish the minor's SSN.

³ You must show your individual name and you may also enter your business or DBA name on the "Business name/disregarded entity" name line. You may use either your SSN or EIN (if you have one), but the IRS encourages you to use your SSN.

⁴ List first and circle the name of the trust, estate, or pension trust. (Do not furnish the TIN of the personal representative or trustee unless the legal entity itself is not designated in the account title.) Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

***Note:** The grantor also must provide a Form W-9 to trustee of trust.

Note: If no name is circled when more than one name is listed, the number will be considered to be that of the first name listed.

Secure Your Tax Records From Identity Theft

Identity theft occurs when someone uses your personal information such as your name, SSN, or other identifying information, without your permission, to commit fraud or other crimes. An identity thief may use your SSN to get a job or may file a tax return using your SSN to receive a refund.

To reduce your risk:

- Protect your SSN,
- Ensure your employer is protecting your SSN, and
- Be careful when choosing a tax preparer.

If your tax records are affected by identity theft and you receive a notice from the IRS, respond right away to the name and phone number printed on the IRS notice or letter.

If your tax records are not currently affected by identity theft but you think you are at risk due to a lost or stolen purse or wallet, questionable credit card activity or credit report, contact the IRS Identity Theft Hotline at 1-800-908-4490 or submit Form 14039.

For more information, see Pub. 5027, Identity Theft Information for Taxpayers.

Victims of identity theft who are experiencing economic harm or a systemic problem, or are seeking help in resolving tax problems that have not been resolved through normal channels, may be eligible for Taxpayer Advocate Service (TAS) assistance. You can reach TAS by calling the TAS toll-free case intake line at 1-877-777-4778 or TTY/TDD 1-800-829-4059.

Protect yourself from suspicious emails or phishing schemes. Phishing is the creation and use of email and websites designed to mimic legitimate business emails and websites. The most common act is sending an email to a user falsely claiming to be an established legitimate enterprise in an attempt to scam the user into surrendering private information that will be used for identity theft.

The IRS does not initiate contacts with taxpayers via emails. Also, the IRS does not request personal detailed information through email or ask taxpayers for the PIN numbers, passwords, or similar secret access information for their credit card, bank, or other financial accounts.

If you receive an unsolicited email claiming to be from the IRS, forward this message to phishing@irs.gov. You may also report misuse of the IRS name, logo, or other IRS property to the Treasury Inspector General for Tax Administration (TIGTA) at 1-800-366-4484. You can forward suspicious emails to the Federal Trade Commission at spam@uce.gov or report them at www.ftc.gov/complaint. You can contact the FTC at www.ftc.gov/idtheft or 877-IDTHEFT (877-438-4338). If you have been the victim of identity theft, see www.IdentityTheft.gov and Pub. 5027.

Visit www.irs.gov/IdentityTheft to learn more about identity theft and how to reduce your risk.

Privacy Act Notice

Section 6109 of the Internal Revenue Code requires you to provide your correct TIN to persons (including federal agencies) who are required to file information returns with the IRS to report interest, dividends, or certain other income paid to you; mortgage interest you paid; the acquisition or abandonment of secured property; the cancellation of debt; or contributions you made to an IRA, Archer MSA, or HSA. The person collecting this form uses the information on the form to file information returns with the IRS, reporting the above information.

Routine uses of this information include giving it to the Department of Justice for civil and criminal litigation and to cities, states, the District of Columbia, and U.S. commonwealths and possessions for use in administering their laws. The information also may be disclosed to other countries under a treaty, to federal and state agencies to enforce civil and criminal laws, or to federal law enforcement and intelligence agencies to combat terrorism. You must provide your TIN whether or not you are required to file a tax return. Under section 3406, payers must generally withhold a percentage of taxable interest, dividend, and certain other payments to a payee who does not give a TIN to the payer. Certain penalties may also apply for providing false or fraudulent information.

Le dépositaire dans le cadre de la présente offre est :



Compagnie Trust TSX

Par la poste, par courrier recommandé ou par messenger

100 Adelaide St W, bureau 301
Toronto (ON) M5H 4H1
À l'attention de : Corporate Actions

Demandes de renseignements

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-866-600-5869

Numéro local : 416-342-1091

Télécopieur : 416-361-0470

Courriel : tsxtis@tmx.com

Formulaire Web : <https://tsxtrust.com/resources/client-resources/forms>

Les actionnaires peuvent envoyer leurs demandes de renseignements et d'aide au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués ci-dessus. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la présente lettre d'envoi seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec le courtier en valeurs mobilières, la banque commerciale, la société de fiducie ou l'autre prête-nom avec lesquels ils font affaire pour obtenir de l'aide concernant l'offre.